ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_05-DE

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024 N° 2024.02.05

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vi
Présents	27	Conseil Municipal of en séance ordinair
Absents représentés	6	jeudi 08 février 20
Absents non représentés	0	CUZIN, Maire.

L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Philippe ROCHETTE, Aîcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN

Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS

Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_05-DE

MODIFICATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS EN M57

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57;

Vu le règlement budgétaire de la ville ;

Vu la délibération du 19 septembre 2023 adoptant la nomenclature M57 pour le budget principal de la ville ;

Vu la délibération du 19 septembre 2023 adoptant les durées d'amortissements pour les immobilisations à compter du 01/01/2024 ;

Considérant la nécessité de mettre en place la nomenclature M57 au 01/01/2024 et que cette évolution implique l'actualisation du mode de gestion des amortissements autrefois gérer selon les principes de la nomenclature M14.

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation de l'immobilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégories de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains biens pour lesquels il existe une durée maximale (frais relatif aux documents d'urbanisme, frais d'étude et/ou d'insertion non suivis de réalisation, frais de recherche et de développement etc.);

Considérant que l'instruction budgétaire M57 a pour principe de droit commun l'amortissement au prorata temporis mais que des dispositions dérogatoires viennent en simplifier l'application ;

Considérant qu'il est possible de déroger à l'amortissement au prorata temporis dans une logique d'enjeux pouvant être adoptée afin de définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis, comme les catégories d'immobilisation qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, i.e. les biens acquis par lots ou les biens de faible valeur ;

Considérant la proposition d'amendement du tableau des durées d'amortissement par le Trésor afin de garantir que les natures 2128, 2135 et 21352 ne fassent pas l'objet d'un amortissement comme se fut le cas en M14;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour décide :

- **D'ADOPTER** la modification des durées d'amortissements figurant en annexe à la présente délibération à compter du 01/01/2024 ;

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_05-DE

- **DE CALCULER** l'amortissement pour chaque immobilisation de façon linéaire au prorata temporis et commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la nomenclature M57 ;

- DE MAINTENIR le seuil de biens dits « de faible valeur » à 1 000 € HT.
- **DE DEROGER** à la pratique de l'amortissement au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 € HT. Le cas échéant, l'amortissement se calculera sur une (1) année à compter du 01 janvier de l'année suivant la mise en service du bien concerné, soit au 01/01/N+1.
- **D'APPLIQUER** la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants et représente une forte valeur unitaire.
- **DE RAPPELER** que tout plan d'amortissement commencé avant le 31/12/2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies par la nomenclature M14.
- **DE RAPPELER** que les délibérations n'ayant pas de caractère rétroactif, la présente ne saurait s'appliquer aux immobilisations éventuellement acquises entre le 01/01/2024 et la certification exécutoire de la présente.
- DE DIRE qu'aucune immobilisation n'a été comptabilisée ou créée depuis le 31/12/2023.

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN

COMMUNE DE BEAUMONT - DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES IMMOBILISATIONS 2024

	Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition	Immobilisation reçue en affectation	CATEGORIE DE BIEN AMORTI	TYPE DE MATERIEL A TITRE IN DICATIF	DUREE D'AMORTISSEMENT (années)
			Bien dont la valeur est inférieure à 1 000 € HT	Biens de faible valeur	1
202			Documents d'urbanisme		10
2031			Frais d'études non suivis de travaux		4
2032			Frais de R&D		4
2032			Frais d'insertion non suivis de travaux		5
2035			Frais diffiser for fibri scivis de travada		3
204xxx			F. L	B :	
			Subventions d'investissements	Biens mobiliers	,
204ююх			Subventions d'investissements	Biens immobiliers	5
204жж			Subventions d'investissements	Infrastructures d'intérêt national	40
2051			Concessions et Droits similaires	Logiciel et licences informatiques	2
2051			Concessions et Droits similaires	Servitude de passage	30
208			Autres immobilisations incorporelles (dont repu via mise à disposition)		2
200			Actives in in politiculous incorporenes (contries a viornise a disposition)		
			*		15
2114	21714	2212	Terrain de gisement		
2121	21721	2221	Plantation d'arbres et arbustes		15
2128			Autres agencements et aménagements de terrains		0
2132	21732	2232	Construction - Bâtiments privés		20
			·		
			Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Batiments		
21251	I	l			0
21351	-		Publics		U
	-				
21352	21732	l	Installation générales, agencements et aménagements de constructions - bâtiments		15
41334	******	l	privės		1
2138	t		Autres Constructions	Bātiments légers, abris	n
21.36			Addres Constructions	Datificits legers, auts	
21.42	21742		Control of the second s		20
	21/42		Construction sur sol d'autrui - Immeuble de rapport		
2152			Installations de Voirie	panneaux de signalisation, miroirs routiers, plots, mât,barrière de mise	20
2152	l .		Autre matériel	autre	6
21.568			Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	Extincteurs	6
21568			Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel spécifique de Police	6
2157x	21757x	2257x	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	Laveuse et balayeuse compacte, autotractée, camions, mini tracteur,	10
215738			Autres installations de voirie		20
21578			Autres matériel et outillage de voirie	Gros matériels : remorque, rouleau, machine à peinture, bétonnière	10
			¥		
	1				
2158	21758x	2258	Autres installation et outillage technique	Débrous ailleuse, souffleur à feuille, tondeuse, visseuse, équipement de	10
2158	21758x		Autres installation et outillage technique		10
				Débrous ailleuse, souffleur à feuille, tondeuse, visseuse, équipement de [sur biens historiques et culturels]	
2158 21612 et 21622	21758x 217612 et 22612	2258 227622 et 22622	Autres installation et outillage technique Dépenses ultérieures immobilisées		10 15
21612 et 21622			Dépenses ultérieures immobilisées	(sur biens historiques et culturels)	15
21612 et 21622 2182			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (-3,5 T]	15
21612 et 21622			Dépenses ultérieures immobilisées	(sur biens historiques et culturels)	15
21612 et 21622 2182 2182			Dépenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (<3,5 T) Autres véhicules	15
21612 et 21622 2182			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (-3,5 T]	15
21612 et 21622 2182 2182			Dépenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (<3,5 T) Autres véhicules	15
21612 et 21622 2182 2182			Dépenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (<3,5 T) Autres véhicules	15
21612 et 21622 2182 2182			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3
21612 et 21622 2182 2183 X 2184X			Dèpenses ultérieures immobiliées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8)	(sur biens historiques et culturels) Véhicules légers (<3,5 T) Autres véhicules	15 6 6 3
21612 et 21622 2182 2182 2183 X			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3
21612 et 21622 2182 2182 2183 2183 X 2184X 2184X			Dépenses ultérieures immobiliées Matériels de transport Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement, et aménagement de bâtiments	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 10 15
21612 et 21622 2182 2183 X 2184X			Dèpenses ultérieures immobiliées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8)	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2184X			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et amériagement de bâtiments Matériel de téléphonie	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 10 15
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2185 2185			Dèpenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclinaison 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2184X			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et amériagement de bâtiments Matériel de téléphonie	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 10 15
21.612 et 21622 21.62 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclinaison 8) Agencement, et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 10 15 5
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2184X 2185 2188 2188			Dèpenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et aménagement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobilier 2 188 Equipment st ge angag et a telier	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5 6 10
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2185 2186 2188 2188 2188			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériel de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188 Equipements de garage et atelier Equipements de cussine	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 3 10 15 5 6 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.84 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88			Dépenses ultérieures immobils ées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et aménagement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobilier 2 188 Equipments de garage et atelier Equipment de cuisine Equipment de cuisine	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5 6 10 10 10
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2185 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188			Dépenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Motalier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et atelier Equipements de parage et atelier Equipement de cusine Equipement sportif Camiror, véhicule industriel, empis neud	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 3 10 15 5 6 10 10 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.84 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et atelier L'aupement de custine L'aupement de custine L'aupement griff Camers, véhicule industriel, engins neuf Mobilier urbain, candélabre	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2185 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobilier 2188 Equipement de cuisine Equipement de cuisine Equipement aportif Camiers, Véricule industrel, ergins neuf Mobilier urban, candélatre Autres installations de Voine	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 7 10 15 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 20
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres ratériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et atelier Equipement de custine Equipement de custine Equipement griff Camors, véhicule industriel, engins neuf Mobilier urbain, candislatre Autres installators de Voirie Agencements et améragements de terrairies	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
21612 et 21622 2182 2182 2183 X 2184X 2184X 2185 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188 2188			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobilier 2188 Equipement de cuisine Equipement de cuisine Equipement aportif Camiers, Véricule industrel, ergins neuf Mobilier urban, candélatre Autres installations de Voine	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 7 10 15 5 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 20
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres ratériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et atelier Equipement de custine Equipement de custine Equipement griff Camors, véhicule industriel, engins neuf Mobilier urbain, candislatre Autres installators de Voirie Agencements et améragements de terrairies	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88	217612 et 22612	227622 et 22622	Dèpenses ultérieures immobiliées Matériels de transport Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclinaison 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188 E quipements de gange et atelier Equipement de cuisine Equipement aportif Camiers, véhicule industrel, engins neuf Mobilier urbain, candé labre Autres installators de Voire Agencement et améragements de terrains Autres agencement et améragements de terrains	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 10 15 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88			Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclination 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres ratériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et atelier Equipement de custine Equipement de custine Equipement griff Camors, véhicule industriel, engins neuf Mobilier urbain, candislatre Autres installators de Voirie Agencements et améragements de terrairies	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.84 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88	217612 et 22612	227622 et 22622	Dèpenses ultérieures immobilisées Matériels de transport Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclinaison 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de telephonie Autres matériels Mobiliers 2188 Equipements de parage et a teller Equipement de cuisine Equipement portif Camison, vehicule industriel, ergins neuf Mobilier urbain, cande labre Autres installations de Voine Agencement et améragements de terrains Autres agencement et améragements de terrains Autres immobiliation corporelles en affectation ou MAD	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
21.612 et 21.622 21.82 21.82 21.83 X 21.84X 21.84X 21.85 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88 21.88	217612 et 22612	227622 et 22622	Dèpenses ultérieures immobiliées Matériels de transport Matériels de transport Matériels de transport Matériel informatique Matériel informatique Matériel de bureau et Mobilier (scolaires en déclinaison 8) Agencement et améragement de bâtiments Matériel de téléphonie Autres matériels Mobiliers 2188 E quipements de gange et atelier Equipement de cuisine Equipement aportif Camiers, véhicule industrel, engins neuf Mobilier urbain, candé labre Autres installators de Voire Agencement et améragements de terrains Autres agencement et améragements de terrains	(sur biens historiques et culturels) Véhicules (égen (<3,5 T) Autres véhicules Ordinateur, onduleur, routeur, clivier, écran	15 6 6 6 3 3 10 15 5 5 6 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 11 10 10

Dérogation à la règle du prorata temporis : Application à la catégorie des biens dits de faible valeur (x < 1 000 € HT)

Données impliquant une évolution par rapport à la précédente délibération (amortissement obligatoire, proposition de durée d'amortissement etc...)

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 Reçu en préfecture le 20/02/2024 526

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_05-DE